

Wilaya de Tissemsilet

Daïra de Lardjem

Commune de Melaab

Adresse : rue pler novembre 1954 commune de MELAAB wilaya de TISSEMSILT.

N.I.F : 095738079000132

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE N° 03/2025

Conformément aux dispositions de la loi n° 12/23 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et à l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

Le président de l'assemblée populaire communale de la commune de MELAAB informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°03/2025, paru dans le quotidien national « الجار » en arabe en date du 28/10/2025 et « DERBY » en français en date du 28/10/2025 , support électronique « KHABAR PRESS » en date du 30/10/2025 sur en ARABE, et support électronique « EL MASDAR DZ » en date du 30/10/2025 en FRANCAIS

Le marché est attribué provisoirement comme suit :

INTITULÉ D'OPERATION	soumissionnaire	Montant de l'offre (DA)	délai	NIF	observation
REALISATION DES 07 KIOSQUES COMMERCIAUX A MELAAB CENTRE	EURL EL CHEHAIRIA.TIARET	19 305 846.00	03 mois	002214042394936	Offre financière Unique

Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures offres, techniques et financières peuvent se rapprocher du service contractant dans les trois (03) jours à compter de la date de première publication du présent avis d'attribution au quotidien national et les journaux électroniques et le BOMOP.

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès du service contractant dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution provisoire au quotidien national et le BOMOP. Conformément à l'article 82, du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'APC